

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **MOB-025-16189/24/BM**

## **■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative au financement de la modernisation du site de triage de Miramas**

**94999**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le bureau de la Métropole avait décidé lors de sa séance du 7 octobre 2021 de participer à la modernisation de la gare de triage de Miramas, une des plus importantes de France, avec le Bourget, Sibelin dans la métropole de Lyon et Woippy en Moselle. Stratégiquement positionnée en amont de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et de la grande agglomération de la métropole, elle fait partie des quatre sites français dotés d'équipements de tri à la gravité, qui permettent de composer de façon productive des trains de wagons dits « wagons isolés ». Le report modal de ces trafics de la route vers le ferroviaire participe à la lutte contre l'effet de serre et améliore la circulation et la sécurité routières. Les clients principaux sont les secteurs de la chimie, de l'acier et de la construction automobile, mais de nouveaux clients sont captables.

Depuis 2021, un investissement de 19, 1 millions d'euros est donc en cours sous la maîtrise d'ouvrage de la SNCF, il est même bien avancé. Dans le cadre du partenariat financier autour de cette opération, la Métropole participe pour sa part à hauteur de 1,5 millions.

Malheureusement, les conditions exceptionnelles liées à la guerre russo-ukrainienne avec l'inflation qui en découle, ont conduit à des surcoûts, notamment sur des freins spéciaux fabriqués par un seul fournisseur et qui sont les équipements cruciaux pour le fonctionnement du tri à la gravité. La SNCF espérait aussi pouvoir récupérer des freins sur un autre site et les faire réparer, mais l'option de l'achat neuf est apparue après étude comme la voie à choisir, malgré un surcoût supplémentaire. Des renforcements de règles de sécurité entraînent d'autres surenchérissements. En revanche, la SNCF a obtenu avec succès une participation de l'Union Européenne à son effort de modernisation des gares de triage, via le programme « Connecting Europe Facility ». Le programme de la modernisation est maintenu, mais sa réalisation est repoussée jusqu'en 2026.

Le nouveau plan de financement est le suivant, la hausse de participation de la Métropole reste modérée, de 252 960 euros.

<b><i>Etudes et Travaux</i></b>	<b>Clé de répartition %</b>	<b>Besoin de financement Montant en Euros courants HT</b>
Etat	<b>44,1859 %</b>	<b>10 985 218 €</b>
Région	<b>7,5210 %</b>	<b>1 869 825 €</b>
Département des Bouches du Rhône (*)	<b>7,0509 %</b>	<b>1 752 960 €</b>
Métropole Aix Marseille Provence	<b>7,0509 %</b>	<b>1 752 960 €</b>
Ville de Miramas	<b>0,4701 %</b>	<b>116 862 €</b>
SNCF Réseau	<b>9,8273 %</b>	<b>2 443 200 €</b>
Union Européenne	<b>23,8939 %</b>	<b>5 940 339 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0000 %</b>	<b>24 861 364 €</b>

Cette reconfiguration du programme et de son financement, qui a été travaillée par la SNCF en étroite concertation avec tous ses partenaires, est très satisfaisante et l'obtention de la subvention de l'UE par le maître d'ouvrage a permis de maintenir le programme de 2021. Cette modernisation majeure du triage de Miramas permet de gagner entre 20% et 30% de capacité de traitement supplémentaire et en performance.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° MOB 023-10299/21/BM du Bureau de la Métropole du 7 octobre 2021 portant sur l'approbation d'une convention relative au financement des études et travaux de modernisation du site de triage de Miramas.

**Oùï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'importance de la gare de triage de Miramas pour l'économie de la Métropole.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la convention relative au financement des études et travaux de modernisation du site de triage de Miramas.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'année 2024, en section d'investissement : autorisation de programme n° G120P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n° 220173200D, « Etudes et travaux gare de Miramas ».

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Infrastructures, voiries » et du programme « Infrastructures » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7DSEP ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS